



[www.genets-anglet.com](http://www.genets-anglet.com)

# ACADEMIE DE FOOTBALL DES GENÊTS D'ANGLET

## Charte Joueur

Consultable sur notre site internet : [www.genets-anglet.fr](http://www.genets-anglet.fr)

- Charte Entraîneur et / ou Educateur
- Charte Joueur
- Charte Parents

STADE CHOISY - 29 rue de Hausquette - 64600 ANGLET  
T. 05 59 63 08 85 - [contact@genets-anglet.fr](mailto:contact@genets-anglet.fr)

N° Affiliation 505788  
N° Agrément 085051



www.genets-anglet.com

## OBLIGATIONS



- S'acquitter de sa cotisation
- Prendre soin du matériel et des installations mis à sa disposition
- Respecter les lois du jeu, adversaires, arbitres
- Véhiculer une bonne image du club
- Utiliser les réseaux sociaux à bon escient pour une bonne image du club

## LICENCES



- Tout joueur prenant une licence aux Genêts d'Anglet Football s'engage au club pour la saison entière, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de la saison en cours.
- Pour tout joueur quittant le club sans avoir prévenue le Directeur Sportif, le club se donne le droit de bloquer la licence pour une durée maximale légale de 15 jours.
- En cas de commun accord, de problèmes familiaux ou d'ordre exceptionnel, le joueur sera libéré immédiatement et sans contrainte.



## TENUE

- Tenues du club obligatoires
- Tout joueur se doit de porter la tenue du club lors de manifestations sportives, déplacements, ou représentations officielles (matches amicaux, tournois...)

## COMPETITION



- Le joueur se doit de participer à tous les matchs auxquels il est convoqué, quelque soit la catégorie, niveau, lieu, jour et heure.
- Il est interdit de participer à une compétition, rassemblement, match amical, test, séance d'entraînement dans un autre club de football **SANS** avoir au préalable prévenu les Genêts d'Anglet Football



## ABSENCE



- Le joueur se doit de prévenir son entraîneur ou dirigeant pour toute absence, retard ou indisponibilité au moins 24 heures à l'avance pour les matchs et avant midi les jours d'entraînements.
- Un calendrier des compétitions sera distribué en début de saison. Il serait souhaitable de planifier les vacances familiales en dehors des dates de compétition.

## BLESSURE



- Tout licencié est pris en charge par l'assurance de la FFF dans le cas de blessure survenant lors d'un match ou d'un entraînement, se rapprocher du Secrétariat pour effectuer la déclaration d'accident dans les 5 jours.
- Pour toute démarche ou information sur les clauses du contrat ou assurance complémentaire FFF se rapprocher du Secrétariat.
- Tout joueur du Pôle Sportif, vous devrez informer le Responsable Médical de l'incident ainsi que votre entraîneur et / ou le Responsable Technique.
- Pôle Sportif : chaque joueur ne pourra pas reprendre les séances d'entraînements sans l'aval de la cellule médicale et sans avoir été suivis par la réathlétisation.
- A la suite d'une absence pour blessure le joueur doit fournir un certificat médical, qu'il doit remettre à son entraîneur et/ou Responsable Technique.
- Les joueurs du Pôle Espoirs sont encouragés s'ils le souhaitent à faire appel à la Cellule Médicale du club.

## DISCIPLINE



***Des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion seront prises par le club en cas de :***

- Non-respect des installations
- Comportement anormal à l'entraînement vis-à-vis de ses partenaires et/ou du staff
- Comportement excessif et anormal de la part du joueur lors des rencontres officielles
- Comportement nuisant à l'image des Genêts d'Anglet Football



## PROTOCOLE RENDEZ-VOUS



- En cas de problème sportif ou autre faire la démarche suivante par ordre chronologique :
  - 1<sup>ère</sup> demande d'un rendez-vous avec le coach ou membre du staff concerné
  - 2<sup>ème</sup> demande d'un rendez-vous avec le responsable technique de la catégorie

Ces derniers feront toujours remonter ces problèmes s'il y a lieu d'être au Directeur Sportif.

- Le club ne peut être tenu responsable des différends pouvant exister entre les parents ou les enfants en dehors du cadre de notre club.

## TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS



- Respect du chauffeur et du véhicule mis à disposition par le club ou par notre transporteur
- Interdiction formelle à tout joueur de consommer de l'alcool ou autres substances illicites
- Interdiction de manger dans le bus ou minibus

## MANIFESTATIONS

- Tout joueur se doit d'être présent lors des rencontres officielles organisées par et pour le club (réception d'après match, Assemblée Générale, plaquette, remise de trophée etc...)
- La participation des joueurs et des membres de sa famille aux manifestations organisées par le club est vivement souhaitée par l'ensemble des dirigeants.
- Fumer et consommer de l'alcool est interdit aux abords des terrains et des vestiaires